

RÈGLEMENT TRAIL DES TORES

Ce règlement est valable à la fois pour le parcours de 23 Km et la course nature de 12 Km.

Cette course se déroule à 98% sur des chemins ou des sentiers qui traversent les forêts de Gespunsart et Neufmanil.

Il est impératif que le comportement de chacun s'inscrive dans le respect des lieux traversés.

1-Déroulement de l'événement

Informations générales :

Le club ACGN organise le dimanche 17 mai 2020 la 1ère édition du trail des Torés.

Cet événement comporte 2 épreuves chronométrées :

- 23 Km pour 720 D+
- 12 Km 400 D+

Le départ et l'arrivée auront lieu près de la « salle multisports » à Gespunsart.

Une barrière horaire au lieu-dit « Platelle Bayard » sera mise en place (16ème kilomètre).

L'horaire de passage sera précisé aux coureurs lors du briefing d'avant course en fonction des conditions du jour. Les concurrents qui passeront après l'horaire défini se verront retirer leur dossard. Ils seront alors hors course et ne seront plus sous la responsabilité de l'organisateur. L'organisateur prévoit une navette pour ramener les coureurs sur le lieu de l'arrivée.

Pas de barrière horaire pour le 12 Km.

Horaires :

7H00- 8H30	Retraits des dossards
8H45	Briefing courses 23 Km & 12 Km
9H00	Départ 23 Km
9H15	Départ 12 Km
13H30	Remise des prix
14H00	Tirage au sort tombola

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours prévus initialement en fonction des différentes contraintes (météo, état du terrain, autorisations...)

2-Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement à partir du site internet www.acgn.fr ou

sur ultratiming.be

Possibilité de s'inscrire sur place

Droits d'engagement :

TRAIL 23 km: 15€

Disponible sur www.acgn.fr

TRAIL 12 km: 10€

Disponible sur www.acgn.fr

Pour finaliser son inscription, chaque participant devra IMPERATIVEMENT présenter ou télécharger en ligne :

- Soit pour les coureurs licenciés : la licence FFA
- Soit pour les coureurs non licenciés ou étrangers : Un certificat médical de moins d'un an comportant la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat.

Le retrait des dossards s'effectuera à la salle multisports de Gespunsart le jour de la course de 7h30 à 8h30.

Pour retirer son dossard, chaque participant doit vérifier que son certificat médical ou sa licence a bien été validé en ligne par l'organisateur. A défaut, il devra être présenté le jour du retrait des dossards. PAS DE CERTIFICAT ou LICENCE = PAS DE DOSSARD

Le dossard devra être porté devant et être entièrement lisible lors de la course. Dans le cas contraire le coureur est susceptible d'être disqualifié.

Assurance :

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé. Cependant il incombe aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Conformément à la réglementation, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants du Trail.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à

cette manifestation.

Remboursement :

Aucun remboursement ne sera effectué :

- **En cas de non présentation de justificatif médical attestant de l'aptitude de la pratique de la course à pied en compétition**
- **En cas de non-participation quelle qu'en soit la raison**

3-Parcours

Carte

Voir parcours sur site d'inscription en ligne lorsqu'il sera disponible

Les organisateurs prévoient de mettre en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement le parcours : flèches directionnelles, peinture temporaire, rubalise.

Le chronométrage et les classements seront effectués par un logiciel de classement, les pointages sont réalisés manuellement par un opérateur assisté d'une équipe.

Contrôles

1 point de contrôle est établi par l'organisation afin d'assurer la régularité de l'épreuve. Le non pointage d'un coureur à l'un de ces points de contrôle entrainera sa disqualification

Un contrôle anti-dopage pourra être effectué. A ce titre, un WC sur le lieu d'arrivée sera mis à disposition en cas de contrôle.

Signaleurs

Environ 40 bénévoles assureront la sécurité du parcours. Ces signaleurs sont répartis sur le tracé.

Les coureurs devront leurs signaler tout problème de course dont ils pourraient avoir connaissance.

Ravitaillements

- **2 ravitaillement uniquement liquide au kilomètre 5 et 16 pour le 23 Km**
- **1 ravitaillement uniquement liquide au kilomètre 5 pour le 12 Km**

Respectez l'environnement en pensant à jeter vos emballages de barres dans les poubelles mis à disposition sur le ravitaillement et à l'arrivée.

Equipements conseillés

Le Trail des Torés exige de la part de chaque participant la capacité à s'adapter aux conditions d'une course à pied en compétition se déroulant dans un environnement naturel, dans un esprit de responsabilité et d'autonomie. L'épreuve est courue en semi autosuffisance (2 ravitaillements liquide). De ce fait, l'organisation recommande vivement aux concurrents de se munir de :

- barres énergétiques ou de gels de leur choix.
- d'un minimum d'0,5 litre d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (porte bidon, poche à eau etc...)

Les bâtons sont autorisés

Abandon

Les coureurs qui abandonnent en cours d'épreuve en aviseront obligatoirement un des bénévoles situés sur le parcours et rendront leur dossard au PC arrivée de la course. Il sera mis hors -course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité.

Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

Assistance médicale

Une équipe médicale composée d'un médecin et d'une unité de pompiers secouristes sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui. Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

Sécurité

- Chaque coureur s'engage à apporter son aide et à alerter l'organisation de tout incident et toute difficulté rencontrée par d'autres participants pendant la course.
- L'organisation prévoit des modalités d'intervention pour venir en aide aux participants sur le parcours en cas de besoin.
- A cet effet, le numéro de téléphone du directeur de course sera inscrit sur les dossards.

La sécurité routière est assurée par des signaleurs mis à disposition par l'organisation.

- Des signaleurs sont disposés en différents endroits du parcours (traversée de route, croisements, changements de direction).
- Chacun est attentif à respecter le code de la route sur les rares passages ouverts à la circulation.
- Des serre-files garantissent la fermeture de la course derrière les participants.

4-Après-course & Récompenses

• Douches et WC disponibles sur le lieu de départ et d'arrivée

• Tombola après remise des prix

Classement et dotation

Récompense pour les 3 premiers (uniquement le 1^{er} Pour les catégories Junior, espoir, Mx) selon le tableau suivant :

23 Km et 12 Km Homme	23 Km et 12 Km Femme
-------------------------	----------------------

Junior	Junior
Espoir	Espoir
Senior 22 - 34 ans	Senior 22 - 34 ans
Mx 35 ans et plus par tranche de 5 ans	Mx 35 ans et plus par tranche de 5 ans

5-Règles de bonne conduite

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des promeneurs et des riverains.

- ne pas jeter de déchets sur le parcours.
- ne pas s'écarter des parcours.
- Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé.

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :

- Aide extérieure de toute nature.
- Non-respect du parcours et des postes de contrôle.
- Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent.
- Avis du service médical.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Tout participant dont le comportement sera en contradiction avec ce règlement fera l'objet d'une exclusion de la course.

6-Annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries ou alertes météo ...). En cas d'annulation, les inscriptions seront automatiquement transférées pour l'édition suivante.

7-Médias & données personnelles

Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser leur image pour tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles (sites internet et brochures).

Le participant autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de son image au profit de l'organisateur.

Conformément aux dispositions de la loi dite « informatique et libertés », l'organisation informe les participants que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la fédération française d'athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à cette publication, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse cil@athle.fr.

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par **ACGN** pour les **inscriptions du trail des Torés.**

Elles sont conservées **jusqu'au jour de la course** et sont destinées à **l'association ACGN**

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

ac.gespunsart.neufmanil@gmail.com